



CONSEIL COMMUNAL
COSSONAY

EXTRAIT

**DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL
DE COSSONAY**

Séance du 29 avril 2024

Présidence : M. Loris Stehlé, **Président**

Vu le préavis de la Municipalité No 01/2024 concernant la mise en séparatif des collecteurs d'eaux claires et usées et création d'un trottoir et d'une bande cyclable à la route de Morges (secteur Sud),

Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

Après avoir pris connaissance de la proposition d'amendement technique de la Municipalité dont le contenu est le suivant :

« De rajouter la mention : « par les liquidités courantes ou » après « CHF 2'454'000.- » dans la troisième conclusion »

Après avoir adopté l'amendement technique à la majorité de ses membres,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

LE CONSEIL COMMUNAL

DECIDE :

D'accepter le préavis municipal n°01/2024 relatif à la mise en séparatif des eaux claires et usées et la création d'un trottoir et d'une bande cyclable sur la route de Morges (secteur Sud) ;

D'accorder un crédit de CHF 2'454'000 et d'autoriser la Municipalité à exécuter ces travaux ;

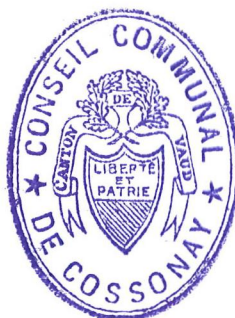
D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux d'un montant de CHF 2'454'000 par les liquidités courantes ou par un emprunt aux meilleures conditions du marché auprès d'un établissement financier, dans le cadre du plafond d'endettement.

Ainsi délibéré en séance le 29 avril 2024

Le Président :



Loris Stehlé



La secrétaire :



Delphine Cicchi